

Au prétexte des mesures prises en faveur des énergies renouvelables les lobbies des éoliennes géantes se sont imposés sans que soient pris en compte le paysage et ses habitants.

Il ne fait aucun doute que nous devons nous orienter vers une alternative écologique de la fourniture d'énergie. Concernant l'éolien il faut prendre en compte deux dimensions paysagères :

- La première concerne la taille. L'impact paysager des éoliennes géantes est considérable. Il existe d'autres formats moins impactants et aussi rentables.
- La nature du paysage concerné. On doit distinguer les régions d'habitats regroupés (telle la Beauce) et celles d'habitats dispersés (telle le Limousin). On ne peut disposer les éoliennes selon le même principe dans les deux cas de figure.

D'un point de vue sanitaire il est dit que les infrasons produits par les pales à chaque passage le long du pied causent des troubles autant sur les humains que sur les animaux. Les éoliennes à pales horizontales ne présentent pas cet inconvénient.

Dans tous les cas d'installation de systèmes de production d'énergie renouvelable il convient d'envisager la redistribution locale et non la connexion à un réseau centralisé.

Enfin l'étude de mise en place des systèmes de production d'énergie renouvelable doit inclure :

- La remise en fonction des barrages existants sur de nombreux cours d'eau.
- Et la mise en place d'installations photovoltaïques raisonnées, adaptées à toutes les échelles y compris individuelles.

Gilles Clément